

Décisions CTSD du 30 janvier

70 postes pour les écoles en REP ou REP + (dispositif CP /CE1 dédoublés)



ÉCOLES REP /CP 36 ouvertures	OU V	Moy hors CP
ST ETIENNE Beaulieu PRI	1	25,1
ST ETIENNE Ovides élé	2	27
ST ETIENNE Chappe élé	2	
ST ETIENNE Côte Chaude élé	1	
ST ETIENNE Montchovet élé	3	23,7
ST ETIENNE Cotonne élé	1	27,3
ST ETIENNE Paillon élé	2	24,75
ST ETIENNE Tarentaize élé	2	22
ST ETIENNE Soleysel PRI	1	25,2
ST ETIENNE Thiollier PRI	3	28
ST ETIENNE Grand Clos élé	2	21,8
ST ETIENNE Jacquard élé	3	24,1
ST ETIENNE Montaud élé	2	25,5
ROANNE Fontquentin	1	21,9
ROANNE Jean Rostand	1	22,3
ROANNE Matel	1	22,3
MABLY J. Prévert	1	23,83
MABLY Tuileries	1	25,3
MABLY Les Sables	1	24,2
ST CHAMOND Chatelard Pri	1	23,5
ST CHAMOND Lamartine élé	1	24,2
ST CHAMOND Verlaine	1	25,7
ST CHAMOND Debussy élé	0	25,6
Chambon Feugerolles Ferry	1	24
Chambon Filles Zola Pasteur	1	22,8
Chambon Filles V. Hugo	1	24
Chambon Filles Jaurès	2	26,3
Chambon Filles Lamartine	0	25

En éducation prioritaire, certaines écoles (en gras) devront fonctionner avec des moyennes de 25 à 28 hors CP/CE1 dédoublés.

Les CP/CE1 dédoublés compteront de 10 à 17 élèves par classe. Il est possible exceptionnellement de faire valider des répartitions particulières.

Les postes créés ci dessus comptent comme des classes et peuvent impacter à la hausse la décharge de direction.

ÉCOLES en REP+ CP et CE1 30 ouvertures	OUV	Moy hors CP/CE1 à 12 maxi	Moy du CP au CM2
ST ETIENNE Soleil élé	4	25	
ST ETIENNE G. Monge élé	4	27	
ST ETIENNE Molina élé (ULIS)	5	26,4	
ST ETIENNE Paganini élé	1	26	
ST ETIENNE St Saens élé	3	25,3	
ST ETIENNE Vivaldi PRI	1	20,6	
LA RICAMARIE Centre élé	3	24,5	
LA RICAMARIE Pagnol élé	1	30	18,9
LA RICAMARIE Montrambert élé	2	35	18,7
ST CHAMOND Cézanne PRI	2	23,3	
ST CHAMOND Villon	1	33,5	18,3
ST CHAMOND Prévert	1	44,5	20,4
ST CHAMOND Mass/ Pasteur	1	19,5	
L'HORME Langlard	1	33	17,1
L'HORME F. Nicolas	0	33,5	21,5



REGROUPEMENTS

Position du SNUipp/FSU sur les regroupements

– Le SNUipp/FSU demande à ce que tout projet de regroupement par l'IA soit discuté suffisamment en amont des opérations de carte scolaire afin que tous les partenaires (parents / mairie / enseignants) puissent donner leur avis et argumenter en soulevant toutes les questions. Nous demandons à l'IA d'en tenir compte.

Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de discussions préalables au Pontin, au Garat/Asile Fournas, à Lamartine.

Nous nous félicitons que les projets à St Saens et à La Montat aient été abandonnés suite aux discussions entre les IEN et les équipes : il y a eu écoute et échanges.

– Le SNUipp/FSU est opposé à des regroupements qui créent des structures gigantesques aussi importantes qu'un collège, qui deviennent ingérables et rendent impossibles, en plus des affaires courantes, une gestion pédagogique et une animation d'équipe par le directeur, comme c'est le cas sur le regroupement intercommunal dans le Pélussinois.

– Le SNUipp/FSU est particulièrement vigilant aux regroupements en Éducation Prioritaire où, plus qu'ailleurs, le lien avec les familles, la présence d'adultes référents sur chaque site est primordiale. Ces écoles n'ont pas à être mises dans une position qui les fragiliserait.

St Etienne Bergson mat + élé avec une fermeture

Roche la Molière Le Pontin : fusion mat et élé

Boën : fusion maternelle et élé avec une fermeture

Montbrison Moingt mat et élé : fusion avec une fermeture

Fusion des écoles primaires Larochette et Coutaret qui deviennent : école Clermont mat + école Clermont élé avec 2 fermetures (1 sur chaque site)

Fusion le Coteau CH. Gallet + Les Plaines avec une fermeture

Fusion de Pélussin + RPI sur 2 sites St Michel sur Rhône et Vérin avec 1 fermeture à Pélussin pour un regroupement intercommunal. En attente d'une décision municipale.

Unieux Vignerons mat + élé

St Etienne Villeboeuf mat + élémentaire

Firminy le Stade + les Noyers (pas présenté en groupe de travail)

Régny mat + élé (pas présenté en groupe de travail)

Les fusions à Saint Chamond : Kergomard/ Debussy mat - Asile Fournas/Garat - Lamartine mat/élé ont été fortement remises en cause par le SNUipp/FSU. Attente de décision de l'IA.



Décisions du 30 janvier au CTSD

FERMETURES



36 fermetures de classes

5 fermetures de RASED

1 fermeture classe thérapeutique à Solaure

1 fermeture SESSAD déficients visuels

2 fermetures poste Conseiller Pédagogique à l'IA : EPS (non pourvu) et Arts Visuels (pourvu à titre provisoire)

<p>St Étienne Sud (-2)</p> <p>Solaure Rochetaillée</p>	<p>St Étienne Nord (-3)</p> <p>Villars Bois Monzil mat Bergson St Jean Bonnefonds le Fay moy 24,5</p>	<p>ASH (-7)</p>
<p>Montbrison (-7)</p> <p>Lézigneux RPILérigneux/Verrières/Roche St Etienne le Molard Noirétable moy 22 St Just en Bas Boen Montbrison Moingt</p>	<p>Andrézieux Nord (-5?)</p> <p>Andrézieux Paul Eluard Andrézieux Rimbaud Bellegarde en Forez Chamboeuf St Cyprien Magnolias</p>	<p>RASED : 5 postes fermés pris sur les postes « gelés » :</p> <p>Chazelles, St Bonnet le Château, Balbigny, RDGier Perrault, Roche la Molière Cousteau.</p> <p>L'IA souhaite qu'il n'y ait que 2 postes E et 1 poste G sur chaque circonscription. C'est très insuffisant.</p> <p>Pour le SNUipp, l'administration fait le choix de supprimer l'aide aux élèves (RASED) et de privilégier l'aide aux enseignants (EMPR).</p>
<p>Andrézieux Sud (-3)</p> <p>St Bonnet le Château les Mésanges RPI Unias/hopital le Grand</p>	<p>Roanne Centre (-3)</p> <p>Future maternelle Clermont moy 21,9 Future élémentaire Clermont moy 24,6 Crémeaux moy 24,3</p>	<p>Classe thérapeutique de Solaure : 1 poste fermé.</p> <p>Le problème est qu'il est difficile de connaître à ce jour le nombre d'enfants accueillis l'an prochain.</p>
<p>Roanne Ouest (-1)</p> <p>Pouilly les Nonains moy 24,8</p>	<p>Roanne Est (-3)</p> <p>Charlieu moy 21 Belmont de la Loire moy 23,4 Le Coteau moy 28</p>	<p>SESSAD déficients visuels fermé :</p> <p>Etonnante décision puisque le nombre d'élèves suivis ne baisse pas, au contraire. Pour le SNUipp, ces élèves doivent avoir un suivi, un accompagnement comme c'est le cas encore cette année.</p>
<p>Feurs (-2)</p> <p>Feurs 8 mai St Paul de Vezelin moy 25</p>	<p>Firminy (-2)</p> <p>Firminy le stade moy 23,3 Fraisses Jean Zay moy 24</p>	
<p>Rive de Gier (-4)</p> <p>Pélussin moy 23,1 Génilac Mandela moy 24,4 Rive de Gier Prugnat Rive de Gier Andersen (Ex Chipier)</p>	<p>St Chamond (-2)</p> <p>Saint Chamond Croix Berthaud mat Grand Croix Teyssoneyre</p>	

